



Contrat d'abonnement • Pass Ecomobilité •

Entre la SA coopérative d'intérêt collectif Mobilib, 8 grande rue Nazareth – 31000 Toulouse – 503 182 792 R.C.S. Toulouse - Code APE 7711A,
Représentée par son Directeur Général, Monsieur Alexandre Jouaville d'une part,

Et *Mme/M., *Nom *Prénom

*Date de naissance: / /

Numéro de voie: Complément (bis, ter, etc.):

Type de voie: *Nom de voie:

Complément d'adresse (n° d'appartement, résidence, etc.):

*Code postal: *Commune:

*Tél. mobile: *E-mail:

* champs obligatoires.

Dénommé-e « le/la locataire » ou « le souscripteur », d'autre part, qui déclare pour lui-même :

- être titulaire d'un permis de conduire en cours de validité ;
- ne pas avoir fait l'objet de condamnation pour état d'ivresse au cours des 5 dernières années ;
- ne pas avoir fait l'objet d'un retrait de permis de conduire supérieur à 45 jours au cours des 3 dernières années ;
- avoir pris connaissance et accepter l'ensemble des conditions générales de vente et d'utilisation liées au contrat Pass Ecomobilité, ainsi que les tarifs et conditions générales de location Citiz en vigueur ;

Confirmation gratuite des réservations : par SMS ☐ par e-mail ☐ Informations sur le service : par e-mail ☐

En vertu de l'article L223-2 du Code de la consommation, le/la locataire a la possibilité de s'inscrire sur la liste d'opposition au démarchage téléphonique.

FORMULE : ☒ **PASS ECOMOBILITE**

L'abonnement au PASS ECOMOBILITE est calendaire, valable pendant 12 mois consécutifs, à tacite reconduction et à paiement par prélèvement automatique mensuelisé. **A ce titre, Tisséo Voyageurs me facturera 61,50 €/mois** au titre de l'abonnement PASS ÉCOMOBILITÉ. L'abonnement au PASS ECOMOBILITE comprend :

- Un nombre illimité de déplacements sur le réseau Tisséo (hors navette aéroport)
- Un accès illimité au service de Parc à vélo Tisséo
- L'abonnement mensuel au service d'autopartage Citiz qui permet la location de véhicules au tarif préférentiel « avec abonnement ». Les frais de location des véhicules Citiz et frais annexes restent à la charge du locataire.

Le mode de facturation est paramétré au trajet et par carte bancaire par défaut.

☐ Je souhaite souscrire à une / plusieurs part(s) sociale(s) de 750 € dans la SCIC MOBILIB* : bulletin de souscription à compléter, frais d'inscription offerts, pas de dépôt de garantie**, réduction de 50% sur l'abonnement principal.

ASSURANCE

Assurance classique Franchise de 700 € (S, M, L) ou 1 000 € (XL, XXL)	Incluse	
Rachat partiel de franchise (sauf jeune conducteur) Franchise de 200 € (S, M, L) ou 500 € (XL, XXL)	Majoration horaire : 0,28 €/h	☐
Supplément Jeune conducteur Franchise de 700 € (S, M, L) ou 1 000 € (XL, XXL)	Majoration horaire : 0,56 €/h jusqu'à :	☐

[PARTIE RESERVEE A CITIZ]	
Frais d'inscription à facturer	40 € / 20 € / 0 €

Fait à, le

Le/la locataire

Signature précédée de la mention « lu et approuvé »

SCIC Mobilib

Cachet et signature

*A l'issue du Conseil d'Administration validant votre souscription de Part(s) Sociale(s), vous recevrez un certificat d'investissement correspondant au montant de vos parts. Les modalités de remboursement de parts sociales sont à consulter dans les statuts de la coopérative Mobilib accessibles en ligne sur occitanie.citiz.fr (La coopérative Mobilib). **Un dépôt de garantie est nécessaire pour accéder à d'autres options sur votre compte Citiz : accès du service dans les autres villes du réseau Citiz, passage au prélèvement mensuel. Options possibles 3 mois après la signature du contrat. Dépôt de garantie encaissé et restitué en fin de contrat.



Contrat d'abonnement • Pass Ecomobilité •

PARTIE SPECIFIQUE A TISSEO

- ☐ J'ai déjà une carte PASTEL émise par Tisséo, mon n° de carte :
- ☐ Je n'ai pas de carte PASTEL émise par Tisséo. Votre nouvelle carte PASTEL vous sera remise lors de l'activation de votre abonnement en agence Tisséo. Une photo d'identité vous sera demandée (format 35*45 mm, visage dégagé, sans lunettes). Des frais de 9€ vous seront demandés pour la fabrication de la carte.

> Je souhaite débiter mon abonnement au PASS Ecomobilité le : 01 / / 20 (voir délais avec Citiz)

Je, soussigné(e), (Nom), (Prénom)
déclare l'exactitude des renseignements donnés et avoir pris connaissance des Conditions Générales de Vente et d'Utilisation applicables au PASS Ecomobilité.

Les informations transmises à Tisséo font l'objet d'un traitement informatique destiné à la gestion des titres de transport, des relations commerciales et de la fraude. Les destinataires des données sont les services gestionnaires de Tisséo. La durée de conservation pour le traitement de la demande de service n'excède pas 30 jours ouvrés. Conformément à la loi informatique et Libertés du 6 janvier 1978 modifiée en 2004, le client peut à tout moment exercer son droit d'accès au fichier, son droit d'opposition et son droit de rectification ou de suppression pour les renseignements le concernant en adressant sa demande (en indiquant son adresse de courrier électronique, nom, prénom, adresse postale):

- Via le formulaire [Contacts](#) disponible sur [tisseo.fr](#)
- Par courrier postal à l'adresse suivante: Tisséo Voyageurs – Service commercial – 4 impasse Paul Mesple – 31081 Toulouse Cedex 1.

Signé à

Lieu

Date (JJ/MM/AAAA)

Signature :

Mandat de prélèvement SEPA

Référence Unique du Mandat : 411 à compléter par Tisséo

En signant ce formulaire de mandat, j'autorise Tisséo à envoyer des instructions à ma banque pour débiter mon compte conformément aux instructions de Tisséo. Je bénéficie du droit d'être remboursé par ma banque selon les conditions décrites dans la convention que j'ai passée avec elle. Je dois présenter ma demande de remboursement dans les 8 semaines suivant la date de débit de mon compte pour un prélèvement non autorisé.

Identifiant Créancier SEPA (I.C.S.) FR38ZZZ506927 – Nom et adresse du créancier : A.C. TISSEO, 4 impasse Paul Mesple, 31081 Toulouse Cedex 1.

Désignation du compte à débiter

Titulaire du compte :

Nom Prénom :

Adresse :

Code Postal : Commune :

F R

IBAN (International Bank Account Number) Numéro d'identification international du compte bancaire

BIC (Bank Identifier code) Code international d'identification de votre banque

Les informations contenues dans le présent mandat, qui doit être complété, sont destinées à n'être utilisées par Tisséo que pour la gestion de la relation avec son client. Elles pourront donner lieu à l'exercice, par ce dernier, de ses droits d'opposition, d'accès et de rectification tels que prévus aux articles 387 et suivants de la loi n°78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés.

Type de paiement Paiement récurrent / répétitif ☒

Signé à

Lieu

Date (JJ/MM/AAAA)

Signature :

Vos droits concernant le présent mandat sont expliqués dans un document que vous pouvez obtenir auprès de votre banque.

[PARTIE RESERVEE A TISSEO]	
Réf. Dossier	
Date de réception : / / 20.....	Date de saisie du dossier : / / 20.....

Tarifs TTC • Pass Ecomobilité •

Valables à partir du 02.01.2023

Inscription standard	Inscription coopérateur
Frais d'inscription : 40 €* Tarif avec abonnement gratuit jusqu'à la date d'activation chez Tisséo (3 mois maximum)	Je deviens coopérateur. Je souscris à une part sociale de 750 € cf. Annexe Coopérative
Crédit de consommation annuel** : 60 €	

*Tarif réduit : 20 € de frais d'inscription au lieu de 40 pour les demandeurs d'emploi, étudiants, abonnés annuels Tisséo. **Crédit porté par Citiz sur le compte abonné, à consommer dans les 12 mois suivant signature ou renouvellement du contrat Pass Ecomobilité.

Modalités d'inscriptions

- > **Frais d'inscription** : 40 €*
> **Pièces à fournir** : Pièce d'identité, permis de conduire, justificatif de domicile de moins de 3 mois, RIB et mandat Sepa, CGL Citiz et CGVU Pass Ecomobilité – Tisséo paraphées sur toutes les pages et signées, carte PASTEL, justificatif de tarif réduit (si existant). Dans le cas où vous n'avez pas de carte PASTEL, une photo d'identité.
> **Pièce complémentaire à fournir en cas d'inscription dématérialisée** : Selfie de vous-même avec votre pièce d'identité à la main.

TARIFS A L'USAGE – Durée + Distance parcourue

Tarifs en € TTC, en vigueur à partir du 1^{er} juin 2024, carburant et assurance compris. Les tarifs dégressifs s'appliquent par réservation.

Frais de réservation : 0 € par internet – 3 € par téléphone

PASS Ecomobilité	Catégorie	1 h.	24h.	7 jours	Km ≤ 100	Km > 100
	S	3,00 €	22 €	120 €	0,42 €	0,22 €
	M	3,50 €	27 €	150 €		
	L	4,00 €	33 €	180 €		
	XL	4,50 €	38 €	210 €	0,52 €	0,27 €
	XXL	5,00 €	44 €	240 €		
Option rachat partiel de franchise:		0,28 €	3,50 €	18,50 €		
Jeune conducteur:		0,56 €	7 €	35 €		

Jeunes conducteurs : l'opérateur se réserve le droit de restreindre l'accès à certaines catégories de véhicules aux jeunes conducteurs (moins de 2 ans de permis).

Les Citiz rouges – Smart ForFour (véhicules en free-floating, sans réservation et sans station) facturées en catégorie S + 2,50 € de prise en charge. Facturation au ¼ d'h.

Bon à savoir

- > **Tout est inclus** : assurance, entretien, carburant pour les véhicules thermiques et hybrides, dépenses d'énergie pour les véhicules électriques, parking à la station, lavage bimensuel.
- > **Assurance** : franchises, option Assurance+ et assurance Jeune Conducteur détaillées dans l'annexe CGL Citiz.
- > **De 23 h à 7 h (heures de nuit)**, seuls les kilomètres parcourus sont facturés (hors frais option « Assurance + »).
- > **Réduction de 50 %** sur les heures non utilisées en cas de retour anticipé du véhicule.
- > **Conducteur supplémentaire** : 2 €/mois
- > **Conducteur occasionnel** : 5 € valable pour une période de 7 jours consécutifs.

Le saviez-vous ?



En tant que détenteur d'une carte PASTEL émise par Tisséo, vous bénéficiez également d'offres préférentielles auprès des partenaires de Tisséo (Vélô Toulouse, etc.). Renseignez-vous sur www.tisseo.fr !

Sur demande du locataire, le PASS ECOMOBILITE peut être complété d'un accès gratuit à l'offre de covoiturage Tisséo. Plus d'information sur <https://covoiteo.info/>

Conditions générales de vente et d'utilisation

• Pass Ecomobilité •

Les Conditions Générales de vente et d'utilisation spécifiques au Pass Ecomobilité sont consultables sur le site de Tisséo : se reporter aux [Conditions générales de vente et d'utilisation du Pass Ecomobilité](#).

Les Conditions Générales de Vente et d'utilisation, spécifiques à chacun des services contenus dans le PASS Ecomobilité, sont accessibles et téléchargeables sur les sites internet de Tisséo et de Citiz :

- Pour l'accès au réseau Tisséo : se reporter aux [Conditions Générales de Vente et d'utilisation du réseau Tisséo](#),
- Pour l'utilisation du service Parc à Vélos Tisséo : se reporter au [Règlement d'utilisation des Parcs Vélo Tisséo](#),
- Pour l'accès au service d'autopartage assuré par Citiz : se reporter aux [Conditions Générales de Location du Réseau Citiz](#).

Les Conditions Générales de Location du Réseau Citiz s'appliquent pour toute utilisation du service d'autopartage Citiz.

Pour une inscription réalisée dans le cadre du Pass Ecomobilité, les articles 2 et 18 s'entendent ainsi :

Article 2 • DUREE DU CONTRAT

Le contrat prend effet à la date de la signature et, sauf accord particulier, est conclu pour une durée indéterminée avec une durée minimale initiale de 12 mois. À chaque expiration du terme du contrat, celui-ci est reconduit tacitement pour une durée égale à celle du contrat initial.

La résiliation à l'initiative de Citiz se fait dans les conditions énoncées à l'article 18 du présent contrat. La résiliation à l'initiative de l'inscrite ou à l'initiative de Tisséo, dans le cas où l'inscrit-e ne respecte pas les [Conditions générales de vente et d'utilisation du Pass Ecomobilité](#) se fait dans les conditions énoncées dans l'article 2 de ce document disponible sur le site internet de Tisséo.

Article 18 • RESILIATION

Le contrat peut être résilié à l'initiative du souscripteur, à l'initiative de Citiz ou à l'initiative de Tisséo. La résiliation du contrat entraîne une résiliation automatique des options et abonnements complémentaires liés. La résiliation à l'initiative du souscripteur, ou du payeur s'il est différent, doit respecter les conditions énoncées dans l'article 2 des modalités de résiliation des [Conditions Générales de Vente et d'Utilisation du Pass Ecomobilité](#) de Tisséo.

Il appartient au souscripteur de signaler la résiliation de l'abonnement au Pass Ecomobilité à Citiz Occitanie par courriel ou courrier, pour procéder aux démarches nécessaires vis-à-vis de Citiz Occitanie. A cet effet, le souscripteur, ou le payeur si différent, devra fournir le reçu d'interruption de son abonnement fourni par Tisséo, et ce, avant la date effective de la résiliation de son Pass Ecomobilité. Passé ce délai, l'abonnement du mois suivant sera facturé par Citiz Occitanie.

Conditions d'application du forfait réparation

En cas de constatation d'un dommage d'une importance mineure tel que décrit ci-dessous et ne portant pas atteinte à la sécurité des usagers, l'abonné responsable versera une contribution à Citiz pour la réparation ultérieure du véhicule (forfait réparation). La remise en état du véhicule aura lieu lorsque plusieurs dommages auront été identifiés sur la même partie du véhicule. Le forfait réparation ne pourra être appliqué que pour les sinistres inférieurs à la franchise.

PARTIES DU VEHICULE		FORFAIT REPARATION A 50 € PAS DE REPARATION IMMEDIATE	REFACTURATION INTEGRALE REPARATION IMMEDIATE
Pare-chocs avant et arrière peints ou en plastique Baguettes de protection	Picots	Entre 10 et 20 cm ²	Surface > 20 cm ²
	Eclats	Entre 0.5 cm et 2 cm	1 ou plusieurs éclats > 2 cm
	Rayures	Entre 5 cm/2 mm et 10 cm/2 mm	> 10 cm / 2 mm
	Eraflures	Entre 10 cm ² et 20 cm ²	> 20 cm ²
	Autres	-	Rayure profonde, fissure, cassure
Ailes Portières Capot Bas de caisse	Rayures	Compris entre 3 et 5 cm/2 mm	> 5 cm / 2 mm
	Enfoncements	Diamètre de 2 à 5 cm quelle que soit la profondeur	> 5 cm de diamètre
Rétroviseurs (en dehors de la glace)		Impact(s) jusqu'à 2 cm sur 0,5 cm	Impacts > 2 cm sur 0,5 cm

Tout autre dommage non listé fera l'objet d'une réparation complète et immédiate

Exemples de surfaces :

